

## CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Luc Waymel, maire,  
Voici les principales décisions:

La Commune répondra à l'appel à projet du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre pour la rénovation de l'éclairage public, dans un souci d'économie d'énergie, sur la Place, rue de Flandre et Boom Straete. Le coût global est estimé à 19 837,20 €.

L'enfouissement du réseau électrique le long du Loowegh Straete, entre la Place et le lotissement des prairies a été retenu par le même SIECF. Le coût pour la commune s'élève à 21 252,48 € à étaler sur cinq ans.

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre au Pôle Métropolitain. Il autorise le maire à signer le procès-verbal de transfert afférent à la compétence "Entretien des Espaces Verts"

Le plan de financement de l'atelier municipal est adopté. Le fonds de concours de la CCHF sera sollicité à hauteur de 7 490,33 €

La mise en réseau de la Médiathèque sera prochainement effective. Le coût global est de 3 197,50 € HT. Elle sera financée par une enveloppe parlementaire de 1 500 €, par le fonds de concours de la CCHF pour 848,75 €. Le reste sera à charge de la Commune.

Madame Odile Janssen, secrétaire de Mairie sera nommée agent recenseur pour la Commune. Le recensement interviendra début 2016.

Un logement F4 est vacant sur la Commune. Toute personne intéressée peut se rapprocher de la mairie pour plus ample information.

Enfin le maire expose au conseil municipal les aspects néfastes de la loi NOTRe. Le principe constitutionnel de libre administration de la commune est mis à mal. Cette loi, si elle est votée en l'état, videra la commune de sa substance et accélèrera la disparition de bon nombre d'entre elles.